

Termes de Référence

Consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'intégration de la restauration des herbiers marins du littoral tunisien au marché carbone

1. QUI SOMMES-NOUS ?

Le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) est une organisation non gouvernementale internationale, présente dans plus de 100 pays dont la Tunisie. Sa mission est de construire un avenir dans lequel les humains vivent en harmonie avec la nature, en conciliant conservation de la biodiversité, durabilité des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique.

Le WWF Afrique du Nord (WWF NA), basé à Tunis, développe et met en œuvre des projets visant à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, à renforcer la résilience climatique des communautés côtières et à contribuer aux engagements climatiques et environnementaux de la Tunisie.

WWF NA explore des mécanismes innovants de financement, notamment le marché carbone volontaire, afin de soutenir la restauration des écosystèmes marins dégradés et d'assurer la durabilité financière des interventions.

2. CONTEXTE DU PROJET

Le littoral tunisien particulièrement le Golfe du Gabès constitue un écosystème marin d'importance majeure en Méditerranée, caractérisé par la présence historique d'herbiers marins jouant un rôle clé dans la productivité biologique, la stabilisation des sédiments et la séquestration du carbone bleu. Toutefois, ces écosystèmes sont fortement dégradés sous l'effet de pressions anthropiques multiples, compromettant leur capacité à fournir des services écosystémiques clés.

Dans ce contexte, le WWF NA envisage la mise en œuvre d'un projet de restauration passive des herbiers marins avec pour objectif complémentaire l'accès au marché carbone volontaire, conformément aux standards internationaux.

La réalisation d'une étude de faisabilité carbone dédiée constitue une étape préalable essentielle avant tout engagement dans un processus de certification carbone.

Cette étude permet d'évaluer de manière rigoureuse et indépendante la viabilité technique, financière, juridique et économique des options de valorisation carbone associées aux actions de restauration envisagées. Elle a pour objectif de formuler une recommandation étayée sur la viabilité et l'éligibilité du projet en vue d'un éventuel passage vers une phase de développement et de certification carbone, de limiter les risques techniques, financiers et réputationnels, et de s'assurer que le projet présente un potentiel crédible de génération de crédits carbone de haute intégrité avant l'engagement de ressources supplémentaires dans un processus complet de certification, incluant notamment la préparation du Project Design Document (PDD), la mise en place du dispositif MRV (Suivi, Rapportage, et Vérification), la validation par un tiers accrédité, l'enregistrement du projet et les cycles ultérieurs de vérification et de délivrance des crédits carbone. La crédibilité et la compatibilité du cadre MRV avec les exigences des standards internationaux sont des déterminants essentiels de la faisabilité.

3. OBJECTIFS DE LA MISSION

Objectif principal

Évaluer la faisabilité technique, scientifique, financière, juridique et sociale de la valorisation carbone de la protection et la restauration des herbiers marins le long de la cote Tunisienne, plus particulièrement le Golfe du Gabès, côte nord (Melloula, Tabarka), Sidi Rais (Golfe de Tunis), Rass

Rmal (Djerba)) sur le marché carbone volontaire. Cette évaluation devra être développée conformément aux principes des standards internationaux de carbone bleu, afin de fournir les éléments nécessaires à une recommandation stratégique sur la viabilité et l'éligibilité du projet pour un éventuel passage en phase de certification carbone.

La présente mission ne vise pas la préparation d'un projet certifiable, ni l'engagement dans un processus de validation, d'enregistrement ou de commercialisation de crédits carbone.

L'étude devra fournir des recommandations stratégiques pour l'alignement avec les politiques nationales et les opportunités de financement carbone bleu.

Objectifs spécifiques

- Evaluer l'éligibilité des actions de génération carbone envisagées aux exigences techniques des standards internationaux de carbone bleu.
- Analyser le cadre réglementaire et institutionnel tunisien relatif au carbone bleu et identifier les risques juridiques et institutionnels ainsi que l'implications en matière de gouvernance carbone nationale.
- Évaluer le potentiel de séquestration carbone et d'émissions évitées sur la base des données existantes.
- Définir et documenter un scénario de référence carbone (baseline) crédible et défendable au regard des standards internationaux, sur la base des données disponibles.
- Analyser l'additionnalité réglementaire, financière et pratique, de manière préliminaire, en identifiant les principaux risques de non-additionnalité.
- Concevoir une méthodologie MRV complète, alignée avec les exigences des standards volontaires (par exemple VCS, méthodologie VM0033 ou équivalente), pour la surveillance de la restauration et du carbone, et en évaluer la faisabilité opérationnelle et la crédibilité.
- Mettre en œuvre, si jugé pertinent et faisable, des activités pilotes ciblées de terrain (par exemple, carottages exploratoires, transects) strictement à des fins de validation méthodologique des composantes clés du MRV (évaluation de référence, suivi de la restauration). Ces activités ne constitueront pas une démonstration de performance ni ne généreront de résultats certifiables.
- Réaliser une analyse socio-économique préliminaire pour évaluer l'acceptabilité sociale et les usages existants.
- Conduire une analyse financière préliminaire incluant les coûts estimatifs et la rentabilité potentielle.
- Identifier et analyser les principaux risques techniques, financiers, juridiques et sociaux, notamment ceux liés à la faisabilité et aux autorisations du MRV.
- Élaborer une méthodologie d'évaluation progressive permettant d'améliorer les données existantes, incluant une feuille de route pour le développement du MRV.

5. PORTEE ET TACHES DE LA MISSION

Tâche 1 : Analyse d'éligibilité et cadrage méthodologique

- Analyse des écosystèmes ciblés et des activités de restauration envisageables
- Vérification de la conformité avec les critères d'éligibilité des standards internationaux
- Analyse critique des incertitudes liées à la cartographie existante
- Élaboration d'une méthode d'évaluation progressive des stocks de carbone
- Analyse comparative succincte des standards carbone pertinents
- Cadrage initial des exigences et de la structure d'un système MRV aligné sur les standards.

Livrable : Rapport d'inception et note de cadrage méthodologique incluant la proposition d'approche MRV.

WWF NA fournira au soumissionnaire toutes documentations disponibles nécessaires à la bonne exécution des prestations demandées.

Tâche 2 : Analyse baseline, additionalité et conception du cadre MRV (Analyse de faisabilité technique)

- Revue critique des données écologiques, cartographiques et scientifiques existantes
- Définition du périmètre carbone du projet (activités, surfaces, compartiments carbone)
- Élaboration d'un scénario de référence (baseline) :
 - état actuel des herbiers et tendances de dégradation sur la base des données disponibles
 - pressions anthropiques et scénarios de non-intervention.

L'évaluation de la baseline carbone et des coûts MRV devra s'appuyer prioritairement sur des données de terrain existantes (campagnes antérieures), complétées si nécessaire par des activités exploratoires ciblées. Une approche exclusivement fondée sur la littérature n'est pas considérée suffisante.

- Évaluation préliminaire des stocks carbone existants (biomasse et sédiments), à partir des données existantes disponibles, de valeurs issues de la littérature, et, si pertinent, d'investigations terrain exploratoires.
- Analyse de l'additionalité (réglementaire, financière, pratique / opérationnelle, analyse de la *common practice*)
- Identification des risques de non-additionalité et des points bloquants vis-à-vis des standards carbone
- Conception détaillée d'un cadre MRV complet et aligné sur les exigences des standards volontaires (p. ex. VCS VM0033), incluant :
 - Procédures Opérationnelles Standardisées (SOP) pour l'évaluation de la ligne de base (baseline).
 - SOP pour le suivi de la réussite de la restauration écologique.
 - SOP pour la surveillance et la quantification des stocks de carbone (sols et biomasse).
 - Protocoles pour l'assurance qualité/contrôle qualité (QA/QC) des données.
 - Planification de la fréquence et de la localisation des mesures.
 - Exigences en matière de compétences, d'équipement et de gestion des données.
- Si jugé pertinent, réalisable et autorisé, mise en œuvre d'activités pilotes de terrain limitées et ciblées (p. ex., carottages sédimentaires exploratoires, transects de biomasse, observations phénologiques) strictement dans le but de :
 - Tester et valider les protocoles d'évaluation de la baseline et/ou de suivi de la restauration.
 - Évaluer la faisabilité opérationnelle, les défis logistiques et les coûts associés.
 - Réduire les incertitudes méthodologiques clés.
 - **Important** : Ces activités ne constitueront pas une quantification certifiable, ni une démonstration de performance. Elles serviront exclusivement à valider la méthodologie pour une phase de certification ultérieure.
- Définition des hypothèses, des besoins en données et d'une feuille de route pour une éventuelle phase de certification et de mise en œuvre opérationnelle du MRV.

Une note intermédiaire d'orientation stratégique pourra être proposée si des risques bloquants majeurs sont identifiés.

Livrable : Note technique sur le potentiel carbone et cadre MRV détaillé, incluant les résultats des activités pilotes si réalisées.

Tâche 3 : Analyse juridique et réglementaire

- Revue du cadre réglementaire tunisien applicable au carbone bleu
- Analyse des implications de l'Article 6 de l'Accord de Paris
- Identification des risques juridiques et institutionnels identification des préalables nécessaires en termes institutionnels et réglementaires pour la future phase de projet et de MRV
- Recommandations pour la sécurisation juridique du projet

Livrable : Rapport d'analyse juridique et réglementaire.

Tâche 4 : Analyse socio-économique

- Identification et analyse des parties prenantes clés
- Évaluation des usages existants et des conflits potentiels
- Analyse de l'acceptabilité sociale du projet
- Évaluation des bénéfices socio-économiques potentiels

Livrable : Rapport d'analyse socio-économique

Tâche 5 : Analyse financière préliminaire

- Évaluation de la viabilité d'un projet carbone en considérant les revenus de la vente de crédits de carbone et les différents coûts
- Estimation indicative des coûts de restauration
- Estimation détaillée des coûts du système MRV (équipement, personnel, campagnes de mesure, analyse de données, vérification)
- Évaluation des coûts potentiels de certification
- Analyse de la viabilité financière des actions de restauration recommandées, intégrant les coûts du MRV.
- Identification des sources de financement potentielles

Livrable : Analyse financière exploratoire avec modèle financier simplifié ayant une résolution dans le temps d'un an.

Tâche 6 : Synthèse et recommandations stratégiques

- Synthèse intégrée des résultats des différentes analyses
- Identification et évaluation des risques majeurs (techniques, institutionnels, financiers, sociaux)
- Élaboration de scénarios stratégiques
- Recommandation argumentée sur la viabilité et l'éligibilité du projet pour un éventuel passage en phase de certification carbone, avec une évaluation spécifique de la robustesse et de la crédibilité du cadre MRV proposé.

Livrable : Rapport final d'étude de faisabilité carbone avec recommandations stratégiques.

La recommandation stratégique devra intégrer une évaluation du risque de non-additionalité et de rejet potentiel par un standard carbone.

Les résultats issus de cette étude de faisabilité pourront être présentés et discutés lors d'un atelier national dont la date sera fixée ultérieurement, en concertation avec l'équipe WWF NA et ses partenaires.

6. LIVRABLES ET CALENDRIER

La mission est prévue sur une durée totale de **cinq (5) mois**, soit **150 jours calendaires**, à compter de la date de signature du contrat. Les livrables attendus, leur description détaillée et leur calendrier de soumission sont synthétisés dans le tableau ci-dessous. Tous les livrables doivent être soumis en version électronique (format Word et autres formats sources modifiables, le cas échéant) et en langue française.

N°	Livrable	Description succincte	Délai indicatif de soumission*	Format
1	Rapport d'inception et note de cadrage méthodologique	Document présentant la compréhension de la mission, la méthodologie détaillée pour toutes les tâches, les outils et les protocoles à utiliser. Inclut une première analyse d'éligibilité aux standards et la proposition d'approche pour le cadre MRV.	J+20 après signature du contrat	Document Word + annexes (si applicable) +Présentation PPT résumant le rapport
2	Rapport préliminaire baseline, additionalité et cadre MRV– Analyse de faisabilité technique	Définition du périmètre carbone et des scénarios, description et justification du scénario de référence (baseline), analyse préliminaire des stocks carbone existants, analyse de l'additionalité, identification des risques de non-additionalité, limites méthodologiques et incertitudes. Conception détaillée du cadre MRV aligné sur les standards. Résultats des activités pilotes de validation méthodologique si réalisées. Recommandations pour une démonstration d'additionalité en phase de certification	J+50 après signature du contrat	Document Word + annexes techniques
3	Rapport d'analyse juridique et réglementaire	Analyse du cadre réglementaire tunisien, implications Article 6, identification des risques.	J+110 après signature du contrat	Document Word
4	Rapport d'analyse socio-économique	Analyse des parties prenantes, usages existants, acceptabilité sociale.	J+110 après signature du contrat	Document Word
5	Analyse financière exploratoire	Modèle financier simplifié, estimation des coûts (restauration, MRV, certification), évaluation indicative des volumes de crédits carbone (scénarios bas/moyen/haut) et analyse de sensibilité.	J+110 après signature du contrat	Document Word + modèle Excel (si applicable)
6	Rapport final d'étude de faisabilité carbone	Document consolidé avec résumé exécutif intégrant tous les résultats, l'analyse synthétique des risques (techniques, institutionnels, financiers, sociaux) et une recommandation stratégique argumentée sur la viabilité et l'éligibilité du projet pour un éventuel passage en phase de certification carbone, incluant l'évaluation du cadre MRV. Le rapport pourra intégrer les	J+150 après signature du contrat	Document en format Word

		commentaires et feedback reçus si un atelier national aura lieu.		
--	--	--	--	--

**Les délais sont exprimés en jours calendaires à compter de la date de signature officielle du contrat. Ils correspondent à la soumission de la version provisoire pour validation par le WWF NA, sans compter les périodes de leur validation par WWF NA.*

Processus de validation :

Chaque livrable sera soumis pour examen et validation par l'équipe du WWF NA. Le prestataire devra intégrer les commentaires et fournir une version finale dans un délai maximum de **10 jours ouvrables** après réception des retours, sauf accord contraire.

7. PROFILS, QUALIFICATIONS ET EXPERIENCES REQUISES

Le prestataire devra mobiliser une équipe pluridisciplinaire disposant d'une expérience avérée dans les projets carbone, les écosystèmes marins, la conception de systèmes MRV et les études de faisabilité environnementales.

Les profils ci-dessous constituent le minimum requis ; le prestataire peut proposer des profils complémentaires, sous réserve de démontrer leur pertinence.

Le recours à des experts internationaux associés au consultant principal est autorisé et encouragé, sous forme d'appui technique.

7.1 Expert principal (Chef de mission)

Son rôle est d'assurer la coordination générale de l'étude, garantir la cohérence méthodologique avec les standards internationaux de carbone bleu. Il assurera également la supervision scientifique et validation des hypothèses. Il est le point focal vis-à-vis du commanditaire.

L'expert carbone bleu doit avoir :

- Diplôme universitaire de niveau Bac+5 minimum, en sciences de l'environnement, écologie marine, océanographie, gestion des écosystèmes ou discipline connexe.
- Au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans les projets carbone, dont une expérience avérée en carbone bleu (herbiers marins, mangroves, zones humides côtières).
- Maîtrise démontrée des standards carbone volontaires ou méthodologies équivalents.
- Excellentes capacités de rédaction et de synthèse, notamment pour des études de faisabilité carbone, rapports techniques et notes décisionnelles.
- Expérience de coordination d'équipes pluridisciplinaires fortement souhaitée.

7.2 Expert(e) MRV (Monitoring, Reporting, Verification) / Suivi écologique

Apporter l'expertise pour la conception d'un cadre MRV robuste, crédible et aligné sur les standards carbone volontaires. Définir les protocoles scientifiques et techniques pour le suivi de la restauration et de la séquestration du carbone. Superviser la planification et, si applicable, la mise en œuvre des activités pilotes de validation méthodologique sur le terrain.

L'expert(e) MRV / Suivi écologique doit avoir :

- Diplôme universitaire Bac+5 minimum en biologie marine, écologie marine, génie halieutique, océanographie ou discipline similaire.
- Minimum 5 ans d'expérience dans la conception, la mise en œuvre ou l'audit de systèmes de suivi (MRV) pour des projets environnementaux, idéalement liés au carbone bleu ou aux crédits carbone naturels.
- Minimum 10 ans d'expérience dans l'étude des écosystèmes marins côtiers, idéalement des herbiers de *Posidonia oceanica* ou écosystèmes analogues.

- Expérience avérée en élaboration de Procédures Opérationnelles Standardisées (SOP) pour le suivi écologique et la quantification du carbone (biomasse, sols/sédiments).
- Expérience avérée en campagnes de terrain (plongée scientifique, transects, quadrats), échantillonnage écologique et sédimentaire, évaluation de l'état de conservation des herbiers.
- Connaissance des enjeux écologiques en Méditerranée et du contexte tunisien souhaitée.

7.3 Expert(e) finance carbone / économie climatique

Evaluer la viabilité économique du projet carbone, de manière exploratoire, sans logique de vente ou de contractualisation. L'expert doit avoir une :

- Formation universitaire en économie, finance climatique, ingénierie environnementale, économie de l'environnement ou domaine connexe.
- Minimum 5 ans d'expérience dans l'analyse financière de projets environnementaux ou climatiques.
- Bonne connaissance du marché carbone volontaire et des mécanismes généraux de valorisation.

7.4 Expert(e) socio-économique

Évaluer l'acceptabilité sociale du projet, les usages existants et les risques sociaux susceptibles d'affecter la faisabilité et la durabilité des interventions. Il doit avoir une :

- Diplôme universitaire Bac+4 minimum en sociologie, économie, développement rural, sciences sociales ou domaine similaire.
- Minimum 5 ans d'expérience dans la réalisation d'études socio-économiques en milieu naturel ou côtier.
- Expérience avérée en concertation avec les communautés locales, facilitation d'ateliers participatifs, analyse des conflits d'usage (pêche, accès aux ressources), vulgarisation et communication auprès des acteurs locaux.
- Expérience avec les communautés de pêche artisanale est un atout majeur.

Le prestataire peut proposer des profils complémentaires, à condition de démontrer leur pertinence.

8. DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents de l'offre doivent comprendre séparément (i) un dossier administratif, (ii) une offre technique, et (iii) une offre financière.

Les candidats (consultants individuels ou bureaux d'étude) devront soumettre un dossier complet comprenant :

8.1. Dossier administratif

L'offre administrative doit inclure les documents administratifs suivants :

1. Document certifiant la capacité à exercer cette profession (copie du Registre National des Entreprises attestant l'enregistrement du bureau à la liste des professionnels des bureaux d'étude conformément à la législation, avec le numéro fiscal inclus). Pour les professionnels académiques (chercheurs ou enseignants universitaires) : une déclaration sur l'honneur confirmant le respect des réglementations fiscales et des redevances applicables sera acceptée.
2. Une déclaration sur l'honneur confirmant que le soumissionnaire n'est dans aucune situation susceptible d'être incompatible avec la mission ou de compromettre son indépendance dans l'exécution.

3. Une déclaration sur l'honneur de chacun des membres de l'équipe intervenante, qui ne faisait pas partie du personnel, confirmant qu'il accepte de participer avec l'équipe intervenante pour l'accomplissement de cette mission ; et
4. Le présent dossier d'appel d'offres signé (date, signature et cachet du soumissionnaire à la fin du document).
5. La déclaration d'engagement (Declaration of Undertaking) signée (voir Annexe I)

Au cas où il y aurait des pièces administratives manquantes, le soumissionnaire sera contacté pour compléter son dossier. Si dans un délai de 07 jours, le dossier n'est toujours pas complet, il sera éliminé.

8.2. Offre technique

Elle doit contenir :

1. Les références du prestataire dans des études similaires ; les références pertinentes doivent indiquer la nature du service fourni, le commanditaire, la date d'achèvement de l'étude, le certificat d'achèvement, le procès-verbal d'acceptation ou toute autre preuve documentaire fournie par le commanditaire de l'étude ;
2. Les CV du chef de mission et des expert(s), signés/paraphés sur chaque page du CV par l'expert concerné, avec ses qualifications, expérience et références concernant des études similaires (y compris des copies de ses diplômes universitaires) ;
3. Une note méthodologique comprenant : le contexte de l'étude, la méthodologie détaillée qui sera suivie pour réaliser cette étude, la composition de l'équipe d'experts et la répartition des responsabilités entre ses membres. La section méthodologique doit décrire le séquentiel et les étapes/tâches de la mission, avec les moyens nécessaires pour chaque tâche et les résultats/livrables à produire ; et
4. Un planning de réalisation des différentes tâches avec un calendrier détaillé, l'organisation et le mode d'intervention séquentielle des experts de l'équipe (chronogramme d'intervention des experts) que le bureau compte appliquer pour mettre en œuvre cette mission.

8.3. Offre financière

L'offre financière doit être exprimée en Dinars Tunisien. L'offre financière devra impérativement présenter les deux montants : hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), en précisant le taux de TVA applicable. Elle inclura tous les coûts liés à l'exécution de la prestation. L'offre financière doit également inclure tous les détails estimatifs du prix global de l'offre.

9. MODALITES DE SÉLECTION

La sélection se fera sur la base d'une combinaison de critères techniques (70 %) et financiers (30 %). Seules les offres répondant aux exigences techniques minimales seront considérées pour l'évaluation financière.

9.1. Évaluation technique (70 %)

L'évaluation technique se fera sur la base de la grille détaillée ci-dessous, notée sur un total de 100 points, répartis comme suit :

- Qualification et expérience de l'équipe (75 points) : Évaluées selon la grille par expert.
- Clarté et pertinence de l'approche méthodologique proposée (15 points)
- Planification réaliste et adaptée à la durée de la mission (10 points)

Grille d'évaluation technique – Profils et qualifications des experts

1. Expert principal – Carbone bleu (Chef de mission)		
Critère	Exigences	Score (pts)
Diplôme	Bac+5 min. en environnement, écologie marine, océanographie ou équivalent	4 points (pts)
Expérience générale	≥ 5 ans dans les projets carbone	5 pts max
Expérience d'expertise liée aux projets carbone	Études ou projets liés aux écosystèmes côtiers (herbiers, mangroves, zones humides)	5 pts max (1point/étude)
Maîtrise des standards	Connaissance avérée des standards internationaux de carbone	2 pts
Capacités rédactionnelles et coordination	Rapports techniques, études de faisabilité, coordination d'équipe	4 pts
Total Expert principal		20 points
2. Expert(e) MRV / Suivi écologique		
Critère	Exigences	Score
Diplôme	Bac+5 minimum en sciences de l'environnement, biologie marine, écologie marine ou équivalent	4 pts
Expérience générale , suivi écologique	≥ 5 ans en écologie marine côtière	5 pts max
Expérience spécifique MRV carbone bleu	Expérience démontrée en MRV carbone (nature-based solutions souhaitées)	3 pts max (1 point /étude)
SOP & méthodologies	Élaboration de SOP, protocoles, QA/QC compatibles standards	3 pts
Expérience spécifique herbiers	Minimum 10 ans d'expérience dans l'étude des écosystèmes marins côtiers, idéalement des herbiers de <i>Posidonia oceanica</i> ou écosystèmes analogues.	6 pts
Expérience terrain	Expérience en campagnes exploratoires (transects, carottages, tests méthodo)	4 pts max (0,5 pt /étude)
Total Expert(e) MRV / Suivi écologique		25 points
3. Expert(e) finance carbone / économie climatique		
Critère	Exigences	Score
Diplôme	Formation en économie, finance climatique ou équivalent	4 pts
Expérience générale	≥ 5 ans en analyse financière environnementale	4 pts max (1point/étude)
Projets carbone / Connaissance marché carbone	Modélisation financière carbone	2 pts max (0,5 pt /étude)
Total Finance carbone		10 points
4. Expert(e) socio-économique		
Critère	Exigences	Score
Diplôme	Bac+4 minimum en sciences sociales ou équivalent	4 pts
Expérience générale	≥ 5 ans	4 pts max (1point/étude)
Études socio-éco terrain/ Concertation & facilitation	Milieus naturels / côtiers Ateliers, réunions locales	2 pts max (0,5 pt /étude)

Total Socio-économique		10 points
Méthodologie, organisation et planning		
Note méthodologique pour l'élaboration de l'étude	Méthodologie bien développée et répondant précisément aux termes de référence	15
	Méthodologie moyennement développée et répondant aux termes de référence	10
	Méthodologie insuffisamment développée et répondant plus ou moins aux termes de référence	5
	Méthodologie ne répondant pas aux termes de référence ou pas de méthodologie présentée	0
Total méthodologie		20 points
Organisation et planning	Planning et Chronogramme cohérents et bien structurés et répondant précisément aux termes de référence	10
	Planning et chronogramme moyennement cohérents et structurés mais répondant aux termes de référence	5
	Planning et Chronogramme ne répondant pas aux termes de référence ou non présentés	0
Total Organisation et planning		15 points
Score Total		100 points

Seuls les prestataires obtenant $\geq 70/100$ sur l'évaluation technique seront retenus pour l'ouverture de la partie financière.

9.2. Évaluation financière (30 %)

- L'offre doit inclure tous les coûts liés à la mission y compris déplacements et activités pilotes de terrain (si proposées), exprimés en TND TTC. (100 points)

9.3. Évaluation globale

- Score total (ST) = $0,7 \times \text{Score technique} + 0,3 \times \text{Score financier}$
- Le prestataire retenu sera celui présentant le meilleur ST global.

Le WWF NA se réserve le droit de ne retenir aucun prestataire si les offres ne répondent pas aux attentes ou en cas de contraintes budgétaires.

10. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement seront définies contractuellement et conditionnées à la validation des livrables.

Le règlement se fera en trois tranches, conditionné à la validation des étapes et à la remise des factures correspondantes, après approbation par WWF NA.

Les pourcentages sont appliqués au montant total en Tout taxes comprise (TTC) du contrat.

Tranche	Pourcentage	Condition de paiement
Première tranche	30 %	À la validation des livrables 1 et 2
Deuxième tranche	40 %	À la validation des livrables 3, 4 et 5
Troisième tranche	30 %	À la validation du livrable 6

11. BUDGET ALLOUE

Le budget total pour la présente prestation couvre :

- Les honoraires des experts.
- Tous les frais nécessaires à la réalisation de la mission, y compris déplacements et organisation des réunions avec WWF NA et parties prenantes locales.
- La production de tous les livrables attendus (rapports, tableaux synthétiques, Photos, cartes en haute résolution et au format approprié etc.).

Le prestataire devra fournir un budget détaillé dans son offre financière, précisant la répartition des coûts entre les profils et les éventuels frais logistiques.

12. MODALITÉS DE SOUMISSION

Les offres devront être soumises conformément aux procédures du WWF NA, aux dates et modalités précisées dans cet appel à consultation.

Les candidats (bureaux d'étude) doivent soumettre un dossier complet en format PDF à l'adresse électronique suivante : procurment@wwfna.org

La date limite de réception des offres est fixée au 31 mars 2026 à 23h59 UTC+1 (Heure de Tunis)

Objet du mail : « **Consultation – Étude faisabilité pour l'intégration de la restauration des herbiers marins du Golfe du Gabès au marché carbone** ».

Les dossiers incomplets ou envoyés après la date limite ne seront pas pris en considération.

NB : Le WWF NA se réserve le droit d'interrompre la mission en cas de non-respect du calendrier contractuel, de qualité insuffisante des livrables, ou de contraintes budgétaires.

Modalités de demande d'éclaircissement

Les consultants intéressés peuvent adresser leurs questions ou demandes d'éclaircissement concernant le présent appel à consultation par courrier électronique à l'adresse suivante procurment@wwfna.org.

- Les demandes doivent être envoyées au plus tard cinq (5) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres, avec pour objet « **Demande de clarification – Étude de faisabilité pour l'intégration de la restauration des herbiers marins du Golfe du Gabès au marché carbone** ».
- Les réponses aux demandes d'éclaircissement seront communiquées par écrit à tous les consultants ayant manifesté leur intérêt, afin de garantir l'équité et la transparence du processus.

13. CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE NON-DIVULGATION

Article 1 – Propriété et confidentialité des documents et informations

Tous les documents, données et informations (ci-après les « Éléments Confidentiels ») générés, fournis ou auxquels le Prestataire a accès dans le cadre de la présente consultation sont et demeurent la propriété exclusive du WWF NA. Ils revêtent un caractère strictement confidentiel et ne sont en aucun cas destinés à être publiés, diffusés ou communiqués à des tiers.

Article 2 – Obligation de confidentialité

Le Prestataire retenu, ainsi que ses éventuels sous-traitants et l'ensemble de leur personnel (ci-après collectivement les « Parties Contratantes »), s'engagent à garder une confidentialité absolue concernant tous les faits, informations et Éléments Confidentiels dont ils pourraient prendre connaissance durant l'exécution de leur mission.

Article 3 – Interdiction de divulgation

Il est strictement interdit aux Parties Contratantes de divulguer, de quelque manière que ce soit, tout Élément Confidentiel relatif au projet ou au WWF NA, sans avoir obtenu au préalable une autorisation écrite et expresse du WWF NA.

Article 4 – Propriété exclusive des livrables

Tous les livrables, quels que soient leur forme et leur support (logiciels, applications, bases de données, plans, études, rapports, spécifications, photos, etc.), produits ou soumis par le Prestataire dans le cadre du présent marché, deviennent dès leur création la propriété pleine et entière du WWF NA. Le Prestataire s'engage à les remettre intégralement au WWF NA à sa demande ou à la clôture de sa mission.

Article 5 – Responsabilité et sanctions

Toute violation de la présente clause de confidentialité par un membre des Parties Contratantes engage la responsabilité de son employeur et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires, sans préjudice de tout autre recours dont disposerait le WWF NA.

ANNEXE I

Declaration of Undertaking

Reference name of the Application/Offer/Contract: Regrant Agreement - P04742 WALD Innovation Facility ("Agreement")¹

To: IUCN, International Union for Conservation of Nature and Natural Resources
("Project Executing Agency")

1. We recognise and accept that KfW only finances projects of the Project Executing Agency ("PEA")² subject to its own conditions which are set out in the Funding Agreement it has entered into with the PEA. As a matter of consequence, no legal relationship exists between KfW and our company, our Joint Venture or our Subcontractors under the Contract. The PEA retains exclusive responsibility for the preparation and implementation of the Tender Process and the performance of the Contract.
2. We hereby certify that neither we nor any of our board members or legal representatives nor any other member of our Joint Venture including Subcontractors under the Contract are in any of the following situations:
 - 2.1) being bankrupt, wound up or ceasing our activities, having our activities administered by courts, having entered into receivership, reorganisation or being in any analogous situation;
 - 2.2) having been convicted by a final judgment or a final administrative decision or a preliminary investigation/charge is pending against us for involvement in a criminal organization, money laundering, terrorist-related offences, child labor or trafficking in human beings, or have been subject to (financial) sanctions and/or embargo provisions by the United Nations, the European Union or the Federal Republic of Germany. This exclusion criterion is also applicable to legal persons whose shares (or the majority thereof) are owned or de facto controlled by natural or legal persons against whom such judgments, administrative decisions, (financial) sanctions and/or embargoes have been imposed and – in the case of (financial) sanctions and/or embargoes – these restrictive measures continue to apply;
 - 2.3) having been convicted by a final court decision or a final administrative decision by a court, the European Union, national authorities in the Partner Country or in Germany for Sanctionable Practice in connection with a Tender Process or the performance of a Contract or for an irregularity affecting the EU's financial interests (*in the event of such a conviction, the Applicant or Bidder shall attach to this Declaration of Undertaking supporting information showing that this conviction is not relevant in the context of this Contract and that adequate compliance measures have been taken in reaction*);
 - 2.4) having been subject, within the past five years to a contract termination fully settled against us for significant or persistent failure to comply with our contractual obligations during such Contract performance, unless this termination was challenged, and dispute resolution is still pending or has not confirmed a full settlement against us;
 - 2.5) not having fulfilled the applicable fiscal obligations with regard to the payment of taxes at the respective tax residence and in the country of origin of the PEA (*contractors based in Annex 1 countries (<https://www.consilium.europa.eu/de/policies/eu-list-of-non-cooperative-jurisdictions/>) must submit a fully completed and legally countersigned declaration of tax conformity (Appendix1 to the Declaration of Undertaking) in addition to the Declaration of Undertaking at the time of award of the contract/contract review. This shall become an integral part of the contract. Failure to submit may result*

¹ Capitalised terms used, but not otherwise defined in this Declaration of Undertaking have the meaning given to such term in KfW's "Guidelines for the Procurement of Consulting Services, Works, Goods, Plant and Non-Consulting Services in Financial Cooperation with Partner Countries".

² The PEA means the purchaser, the employer, the client, as the case may be, for the procurement of Consulting Services, Works, Plant, Goods or Non-Consulting Services.

- 2.6) being subject to an exclusion decision of the World Bank or any other multilateral development bank and being listed on the website <http://www.worldbank.org/debarr> or respectively on the relevant list of any other multilateral development bank (*in the event of such exclusion, the Applicant or Bidder shall attach to this Declaration of Undertaking supporting information showing that this exclusion is not relevant in the context of this Contract and that adequate compliance measures have been taken in reaction*); or
- 2.7) being guilty of misrepresentation in supplying the information required as condition to participation in this Tender Procedure.
3. We hereby certify that neither we, nor any of the members of our Joint Venture or any of our Subcontractors under the Contract are in any of the following situations of conflict of interest:
- 3.1) being an affiliate controlled by the PEA or a shareholder controlling the PEA, unless the stemming conflict of interest has been brought to the attention of KfW and resolved to its satisfaction;
- 3.2) having a business or family relationship with a PEA's staff involved in the Tender Process or the supervision of the resulting Contract, unless the stemming conflict of interest has been brought to the attention of KfW and resolved to its satisfaction;
- 3.3) being controlled by or controlling another Applicant or Bidder, or being under common control with another Applicant or Bidder, or receiving from or granting subsidies directly or indirectly to another Applicant or Bidder, having the same legal representative as another Applicant or Bidder, maintaining direct or indirect contacts with another Applicant or Bidder which allows us to have or give access to information contained in the respective Applications or Offers, influencing them or influencing decisions of the PEA;
- 3.4) being engaged in a Consulting Services activity, which, by its nature, may be in conflict with the assignments that we would carry out for the PEA;
- 3.5) in the case of procurement of Works, Plant or Goods:
- i. having prepared or having been associated with a Person who prepared specifications, drawings, calculations and other documentation to be used in the Tender Process of this Contract;
 - ii. having been recruited (or being proposed to be recruited) ourselves or any of our affiliates, to carry out works supervision or inspection for this Contract;
4. If we are a state-owned entity, and compete in a Tender Process, we certify that we have legal and financial autonomy and that we operate under commercial laws and regulations.
5. We undertake to bring to the attention of the PEA, which will inform KfW, any change in situation with regard to points 2 to 4 here above.
6. In the context of the Tender Process and performance of the corresponding Contract:
- 6.1) neither we nor any of the members of our Joint Venture nor any of our Subcontractors under the Contract have engaged or will engage in any Sanctionable Practice or violate the Guidelines during the Tender Process and in the case of being awarded a Contract will engage in any Sanctionable Practice during the performance of the Contract;
- 6.2) neither we nor any of the members of our Joint Venture or any of our Subcontractors under the Contract shall acquire or supply any equipment nor operate in any sectors under an embargo of the United Nations, the European Union or Germany; and
- 6.3) we commit ourselves to complying with and ensuring that our Subcontractors and major suppliers under the Contract comply with international environmental and labour standards, consistent with laws and regulations applicable in the country of implementation



of the Contract and the fundamental conventions of the International Labour Organisation³ (ILO) and international environmental treaties. Moreover, we shall implement environmental and social risks mitigation measures when specified in the relevant environmental and social management plans or other similar documents provided by the PEA and, in any case, implement measures to prevent sexual exploitation and abuse and gender-based violence.

7. In the case of being awarded a Contract, we, as well as all members of our Joint Venture partners and Subcontractors under the Contract will, (i) upon request, provide information relating to the Tender Process and the performance of the Contract and (ii) permit the PEA and KfW or an auditor appointed by either of them, and in the case of financing by the European Union also to European institutions having competence under European Union law, to inspect the respective accounts, records and documents, to permit on the spot checks and to ensure access to sites and the respective project.
8. In the case of being awarded a Contract, we, as well as all our Joint Venture partners and Subcontractors under the Contract undertake to preserve above mentioned records and documents in accordance with applicable law, but in any case, for at least six years from the date of fulfillment or termination of the Contract. Our financial transactions and financial statements shall be subject to auditing procedures in accordance with applicable law. Furthermore, we accept that our data (including personal data) generated in connection with the preparation and implementation of the Tender Process and the performance of the Contract are stored and processed according to the applicable law by the PEA and KfW.

Name: _____ In the capacity of: _____

Duly empowered to sign in the name and on behalf of⁴: _____

Signature:

Date:

³ In case ILO conventions have not been fully ratified or implemented in the Employer's country the Applicant/Bidder/Contractor shall, to the satisfaction of the Employer and KfW, propose and implement appropriate measures in the spirit of the said ILO conventions with respect to a) workers grievances on working conditions and terms of employment, b) child labour, c) forced labour, d) worker's organisations and e) non-discrimination.

⁴ In the case of a JV, insert the name of the JV. The person who will sign the application, bid or proposal on behalf of the Applicant/Bidder shall attach a power of attorney from the Applicant/Bidder.